

Demande de création de club

Données relatives au club

Nom du club: _____

Adresse du club: _____

Entrée en date du: _____

Comité directeur (Prière d'indiquer l'adresse complète et y inclure la date de naissance). Au cas où les membres du club ne soient pas encore membres chez Swiss Cycling, ces derniers sont inscrits automatiquement avec la demande) Cela signifie que le montant annuel de la cotisation pour les membres doubles qui se monte à CHF 85.00 sera facturé à chacun des membres du Comité Directeur.

Président: _____

Vice-président: _____

Secrétaire: _____

Caissier: _____

Coûts

La contribution du club est facturée en début de chaque année pour un montant de Fr. 100.00

Documentation requise

Afin d'enregistrer votre club chez Swiss Cycling, veuillez nous faire parvenir la documentation suivante:

- Les statuts du club
- La liste des membres
- copie des lettres de demande d'affiliation et de confirmation de l'association cantonale

Chaque club qui devient membre chez Swiss Cycling doit en plus être membre auprès de l'association cantonale. Vous trouverez grâce à ce lien la liste complète des associations cantonales suisses: <http://www.swiss-cycling.ch/de/ueber-uns/kantonalverbaende.html>

PRENEZ NOTE

Extrait des statuts de Swiss Cycling

Art. 10 Sections

Alinéa. 1 Les membres de Swiss Cycling sont des sections qui pratiquent le sport cycliste et le vélo dans l'esprit du sens et du but de Swiss Cycling.

Alinéa. 2 Les membres actifs doivent être membres de Swiss Cycling (membres doubles).

Alinéa. 3 Les sections sont impérativement membres d'une association cantonale ou régionale.

Nous contrôlerons votre demande et vous ferons part de notre décision par écrit.

Lieu / Date: _____

Tampon / Signature: _____